

Groupe Contact Aisne du 8 mars 2023

Présents :

Représentants direction des services départementaux, Mme DUBREUIL, M. MOUFLE, M. CAHIER, M. CAURA.

Représentants des organisations syndicales de gestionnaires et de personnels de direction.

- **Point sur les budgets et sur la construction des DGF 2024.**

Augmentation des tarifs SRH 2023 +10cts /ticket.

Concernant les tarifs SRH 2024 à l'étude actuellement et taux de contribution 2024 pourrait être connu plus tôt.

Il y avait une inquiétude en fin d'année sur certaines denrées. Grâce à la baisse du taux de reprise, 2.4 mois pour 2022, cela a permis aux établissements de boucler l'exercice dans de bonnes conditions.

Au-delà des SRH, l'inflation a une incidence forte sur les budgets des EPLE. La collectivité veut être attentive à cette incidence tout en maîtrisant à la fois les dépenses, en garantissant le fonctionnement des collèges et en leur permettant de poursuivre le développement de leurs activités. En fonction des postes budgétaires, la collectivité s'attend à une augmentation des dépenses pouvant aller jusqu'à 30%.

- **Montant des prestations accessoires**

Le Sgen-CFDT a demandé à ce que le montant des prestations accessoires prises en charge par la collectivité¹ pour les concessions de logement pour nécessité absolue de service (NAS) soit réévalué ou a minima exprimé en KWh et m³ plutôt qu'en euros.

Les représentants du département ne sont pas opposés à une modification de l'unité de décompte de ces prestations. Ils précisent toutefois que bon nombre des logements dans les EPLE de la collectivité ne sont pas équipés de compteur divisionnaire ce qui de toute façon constitue une difficulté au calcul de la consommation réelle des logements et qu'à leur connaissance aucune régularisation n'a encore été demandée aux personnels. Il semblerait pourtant que cela se soit déjà produit, aux dires des représentants des personnels présents. Les représentants du conseil départemental demandent à en être informés le cas échéant.

- **Ressources humaines**

Le Sgen-CFDT alerte le département sur la problématique de la non compensation des restrictions de postes de certains agents en raison de troubles de la santé. Madame DUBREUIL reconnaît que la collectivité rencontre à cet égard une difficulté. Pour y faire face, il ne faut pas hésiter lors de nouveaux recrutements d'agents à intégrer

¹ Forfait de dépenses d'énergie et de fluides prises en charge par la collectivité dans le cadre de l'occupation d'un logement dans le cadre d'une NAS. Les dépenses au-delà de ce montant sont à la charge de l'occupant.

Groupe Contact Aisne du 8 mars 2023

dans les fiches de postes les tâches qui ne peuvent plus être réalisées par les collègues avec des restrictions.

Une question est posée sur la possibilité de disposer d'une équipe d'agents remplaçants pour faire face aux absences ou aux charges exceptionnelles de travail. Madame DUBREUIL indique que cela ne sera pas possible parce que cela exposerait ses services à des difficultés de gestion RH trop importantes.

La mutualisation de personnels entre collègues voisins reste possible sous réserve de l'accord des personnels et avec l'autorisation du département.

Un programme de formation des personnels est engagé pour travailler sur la méthode de nettoyage par imprégnation (démarche développement durable, plus protectrice des agents en matière de postures en particulier). Expérimentation menée sur 5 collègues parmi lesquels Jean Rostand, Jean Moulin, Corbeny et St Gobain.

- **Informatique et gestion**

Le Sgen-CFDT fait remarquer que la généralisation annoncée d'Op@le nécessitera des équipements informatiques spécifiques en raison des contraintes spécifiques du logiciel et de son utilisation (double écrans, unités centrales suffisamment performantes et scanners fiables). Monsieur MOUFLE confirme qu'à sa connaissance la généralisation est prévue au plus tard pour 2026². Monsieur CAHIER indique que ces contraintes techniques sont relativement bien connues grâce aux établissements expérimentateurs et aux échanges avec le rectorat. Elles seront prises en compte lors des renouvellements de matériel.

Monsieur MOUFLE indique par ailleurs que dans le cadre de la mise en œuvre de la loi Egalim, un logiciel est à l'étude pour permettre la gestion des stocks, commandes, etc. A priori Op@le-compatible.

- **Mise en œuvre de la loi 3DS**

Le Sgen-CFDT demande sur la question du conventionnement des EPLE avec la collectivité territoriale dans le cadre de la mise en œuvre de la loi 3DS et en particulier de l'autonomie fonctionnelle des collectivités territoriales sur les adjoints gestionnaires, que les conventions ne soient pas uniques mais tiennent compte de la spécificité des EPLE. Monsieur MOUFLE indique que le département a commencé à y réfléchir et surtout à consulter les autres départements de la région. Il a précisé qu'il n'y avait pas d'urgence du point de vue du département et que leur objectif est de poursuivre le travail engagé avec les EPLE et de préserver les bonnes relations déjà établies.

Pour le Sgen-CFDT Picardie,

Laurent GAVEL

Régis CLEMENT

² A notre connaissance GFC (qu'Op@le remplace) cessera d'être mis à jours à la fin de l'année 2024.